



LES MESURES SANITAIRES DE NOTRE OFFICE

Bientôt, vous vous rendrez dans notre office et nous vous y accueillerons avec plaisir. En raison de la crise sanitaire actuelle, nous avons mis en place un certain nombre de mesures de protection afin de garantir votre santé ainsi que celle de nos collaborateurs.

Nous savons que, comme nous, vous mettez les impératifs de santé au-dessus de toutes autres considérations et que vous voudrez bien accepter les contraintes que cela peut représenter.

Aussi, nous vous remercions de prendre en compte les règles suivantes et de les respecter, ainsi que nous nous y engageons nous-mêmes.



Il est obligatoire de **porter un masque grand public** lors de l'entrée dans l'Office notarial. Nous ne garantissons pas d'être en mesure de pouvoir vous en fournir.



Il vous est demandé d'être **à l'heure au rendez-vous**.



A votre arrivée, nous vous remercions de vous signaler à l'accueil dont l'accès est restreint à une personne à la fois.



Avant l'entrée dans un bureau, vous serez invité à vous **désinfecter les mains** au moyen d'un gel hydroalcoolique mis à votre disposition.



Il vous sera demandé de respecter une distance de **1 mètre a minima** entre les personnes, les bureaux étant aménagés à cet effet.



Des gants à usage unique seront mis à votre disposition pour le stilet en cas de signature électronique.

Nous vous remercions de votre compréhension – Ensemble contre le virus